

Publié le 11 mars 2020.  
Dernière modification : 17 mars 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

GOBERT FRÈRES  
Pierre-Henri (ou Henry) et Eugène Gobert  
Ferme des Rapides, près Hanoï

CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ  
(*Annuaire de l'Indochine française*, 1893, p. 100)

[Henry] Gobert, conseiller.

---

CHRONIQUE LOCALE  
HANOÏ  
Chambre d'agriculture  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1894)

Dimanche dernier a eu lieu l'élection de six membres de la chambre d'agriculture.  
En voici les résultats :  
Électeurs inscrits 36, votants 25.

MM. Guillaume 17 voix  
Gobert 15 voix

.....  
MM. Guillaume et Gobert, seuls, sont élus ; le scrutin de ballottage pour les quatre autres membres aura lieu le 25 courant.

---

Hanoï  
LE CONCOURS AGRICOLE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1895)

ESPÈCE BOVINE  
Les prix ont été décernés à MM. Legrand et Moulis, de Cho-bo ; à la ville de Bac-ninh et à M. Gobert, de la ferme des Rapides.

---

LANG-SAO  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 avril 1895)

Un beau coup de fusil, à rendre jaloux, ma foi, un Jules Gérard ou un Bombonnel, vient d'avoir pour auteur M. Laumônier, le sympathique planteur de Tuyên-quang.

.....  
*Ong Cap*, le seigneur tigre, abattu, était un mâle, très beau, gras et bien en formes. Il mesurait 2 m. 45 du museau à l'extrémité de la queue et pesait 145 kg.

Sa peau a été envoyée à MM. Gobert frères pour être préparée.

.....

Hanoï  
LES ÉLECTIONS MUNICIPALES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 avril 1895)

.....  
Avec sa verve caustique et son accent traînant de gamin de Paris, M. Berruer fait, sous forme de plaisanteries, très souvent fort drôles, le procès de l'ancien conseil en général et de M. Henri Gobert en particulier. Il le prend à partie, vous le tourne et retourne, lui disant, ainsi qu'à ses collègues du conseil municipal actuel, ses quatre vérités.

À maintes reprises, il invite M. H. Gobert à venir à la tribune rendre compte de son mandat. Un assez grand nombre de voix, sérieuses celle là, se joignent à lui, mais sans pouvoir obtenir la moindre explication de M. Gobert, qui conserve le même mutisme que ses bien rares collègues venus à la réunion.

Il est, en effet, à remarquer que presque tous les conseillers sortants sont absents et que, parmi ceux présents, aucun ne répond aux accusations que l'on porte contre eux.

Le public a nettement manifesté son opinion et ses sentiments, qui sont, d'une manière évidente, ceux qui l'ont guidé lors du renouvellement de la chambre de commerce.

La dominante de cette réunion était surtout : « Plus de gavés, plus de repus, place aux petits, à ceux qu'on a méconnus, oubliés ou qu'on a empêché de percer. »

.....

Hanoï  
LES ÉLECTIONS MUNICIPALES  
CORRESPONDANCE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> mai 1895)

Nous avons reçu de M. H. Gobert la lettre suivante :

Hanoï, le 28 avril 1895.

Monsieur le directeur de *L'Avenir du Tonkin* à Hanoï.

Je vous serais obligé de vouloir bien, dans votre prochain numéro, rectifier une erreur qui s'est glissée dans votre compte rendu de la réunion électorale de jeudi dernier.

Vous dites : « Il est, en effet, à remarquer que presque tous les conseillers sortants sont absents, et que parmi ceux présents, aucun ne répond aux accusations que l'on porte contre eux.

Comme j'étais je crois, seul conseiller présent à la réunion, je proteste contre cette phrase, car personne n'ayant porté d'accusation contre moi, comme vous l'insinuez, je n'ai pas eu à y répondre.

J'ignore si d'autres conseillers assistaient à la réunion, mais je trouve en tout cas que leur absence était assez naturelle; habituellement cher Monsieur, quand l'on organise une réunion électorale, ayant pour but de demander des comptes à des mandataires, on a au moins l'obligeance de les aviser, de cette réunion; or ni mes collègues, ni moi n'avons reçu de convocation.

Quant aux élucubrations de monsieur Berruer si vous les avez trouvées drôles, c'est que vous n'êtes pas difficile, voilà tout, car de l'avis de plusieurs personnes assistant à la réunion, il avait au contraire l'air bien éteint.

Ce que je trouve de bien plus drôle, c'est que, sur la fameuse liste, que l'on nous a annoncée à l'ouverture du bureau, il s'y trouve les noms de cinq à six personnes que j'ai entendu aujourd'hui, protester pour le sans-gêne, avec quel on s'était servi de leurs noms.

Maintenant, permettez-moi, cher Monsieur, de vous féliciter, de voir un journal, comme l'*Avenir*, auquel on n'a rien à reprocher, mener la campagne, contre les gavés et les repus : espérons que vous continuerez et que nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur la valeur morale de certains colons au Tonkin.

Je profite de l'occasion pour vous annoncer que, pour des raisons personnelles, je ne suis pas candidat aux prochaines élections municipales.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, mes sincères salutations.

H. Gobert.

Il proteste, nous enregistrons sa protestation.

Mais nous ferons remarquer à M. Gobert que l'*Avenir du Tonkin* n'a pas de liste de candidats. Il a publié celle élaborée au cours d'une séance par les électeurs d'Hanoï, convoqués et réunis non sur notre initiative, mais sur celle de quelques compatriotes.

M. Gobert était présent, comme le procès-verbal en fait foi ; personne n'a protesté contre les noms mis en avant, lui moins que tout autre, il serait un peu tard pour le faire aujourd'hui.

Nous avons promis à nos lecteurs d'enregistrer les faits. Nous le faisons sans discussion, sans soutenir Pierre contre Paul ou Paul contre Pierre. Si M. Gobert ne se présente pas au suffrage universel pour des raisons personnelles, libre à lui de le faire. Il est peut-être prudent. Mais, d'autre part, s'il se plaint de n'avoir pas été appelé à expliquer ses votes durant la période municipale écoulée, s'il se plaint de n'avoir pas été invité à venir rendre compte de son mandat de conseiller, qu'il se rassure.

Nous croyons savoir, en effet, que, d'ici quelques jours, une autre réunion publique aura lieu. Nous n'en connaissons pas la date exacte qui sera donnée par la voie des journaux et par affiches.

Ce jour-là, M. Gobert aura toute liberté de parler, s'il le veut bien, et il pourra demander à ses électeurs s'ils sont satisfaits de la façon dont il a géré leurs intérêts.

Pour nous, d'ores et déjà, nous ouvrons toutes grandes les colonnes de notre journal à ses contradicteurs et à lui.

---

#### LES MENIDIGOS (*L'Avenir du Tonkin*, 25 juillet 1896)

La mendicité est interdite à Hanoï, voilà ce que l'on entend répéter partout. Il sera peut-être intéressant de rechercher la sanction de cet arrêté.

En France et dans un certain nombre de localités, on dresse procès-verbal contre les mendiants et on les défère aux tribunaux. Les tribunaux, de leur côté, distribuent un certain nombre de jours et de mois de prison. Cela permet aux mendiants d'apprendre en prison un métier qu'ils continueront peut-être lorsqu'ils seront remis en liberté.

Au Tonkin, ou du moins à Hanoï, le système est tout différent. On appréhende le mendiant et on lui fait passer le fleuve. Pour débarrasser la province de Hanoï, on encombre la province de Bac-ninh. C'est là un premier résultat, contre lequel ne réclame pas le résident de cette dernière province et qui doit plaire extrêmement aux

Européens, tels que MM. Gobert et Eminente, qui ont des établissements situés de l'autre côté du fleuve.

Ce résultat n'est, du reste, que temporaire. Sitôt que le mendiant, déporté par la police sur la province de Bac-ninh, peut se procurer, par mendicité ou par vol, la somme nécessaire à son passage, il revient à Hanoï. La lutte recommence avec la police.

Il nous semble que l'on devrait agir comme en France, déférer les mendiants aux tribunaux et les condamner. Puis, une fois leur peine accomplie, on les reconduirait dans leur village originaire auquel on ferait supporter les frais de jugement.

---

Hanoï  
CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 août 1896)

MM. Guillaume, Gobert, Thomé et Duchemin sont désignés pour faire partie du comité consultatif d'agriculture, M. Blanc, pharmacien, a été également choisi comme membre de cette compagnie.

---

UNE FERME FRANÇAISE ATTAQUÉE PAR LES PIRATES

---

Un garde principal et un colon tués  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 septembre 1896)

Depuis plusieurs mois, MM. Gobert frères, qui ont installé dans la région de Phu-da-Phuc une ferme très importante, étaient menacés par les bandes pirates qui, sans cesse, sillonnent cette région. Le 14 septembre, une fraction de ces bandes, commandée par le Lanh-Thuc, s'étant embusquée à proximité de la ferme de ces messieurs, un émissaire des pirates fut envoyé à M. Gobert même.

Cette tactique est souvent employée par les pirates de la région ; la mission de ces guides est d'amener les détachements juste sur la bonne face du retranchement. C'est ainsi que se passèrent les choses. M. Gobe! prévint les postes voisins : MM. Rieul, garde principal de Phu-Lo ; Rocagel, de Cho-Nga et Richter, de Tri-Nheu. M. Haguelon, employé de MM. Gobert, voulut aussi prendre part à la reconnaissance ; c'est ainsi qu'il rejoignit le garde principal Koeagel avec quelques miliciens de la Ferme.

Cette intervention de M. Haguelon paraîtra peut-être imprudente, mais elle s'explique : lorsque l'on habite l'intérieur du pays, on est souvent obligé de faire le chef de poste, et même, quelquefois, de faire le coup de feu ; on vit souvent auprès de gardes principaux et l'on se mêle un peu à leurs aventures dans la poursuite ou la recherche des bandes. M. Haguelon était à la ferme depuis deux ans et il avait vécu cette vie.

Le détachement de milice, commandée par M. Rocagel, guidé par l'émissaire, amène le groupe juste devant l'ennemi qui était retranché derrière une forte haie de bambous, Une décharge se fait entendre et MM. Rocagel et Haguelon tombent frappés à mort.

MM. Rieul et Richter font de suite enlever les corps et restent avec leurs hommes sur la position.

M. Gobert H., qui était à la ferme, prévient de suite la Résidence et fait porter les corps à Bac-ninh ; l'enterrement a eu lieu le 17, au cimetière de Ti-cau.

M. Baille, le nouveau résident de Bac-ninh, ne peut être rendu responsable d'une pareille situation ; il vient de prendre possession de son poste, il y a quelques jours

seulement et, déjà, il avait écrit à MM. Gobert pour les prévenir d'avoir à prendre les plus grandes précautions.

MM. Gobert. seront, du reste, les premiers à reconnaître l'exactitude de cet avertissement.

Depuis plus de six mois, nous entendons parler de menaces ; MM. Gobert, qui ont fait, dans la région, de grosses avances, devenaient pour les bandes du Yen-thé une bonne capture. Certainement, ils ont été guettés plusieurs fois ; la chance a voulu qu'ils soient épargnés personnellement mais ce guet-apens ne donne pas satisfaction aux bandes et les plus grandes précautions doivent être prises pour éviter de nouvelles tentatives.

Les autorités indigènes ne se gênaient pas pour manifester les craintes qu'elles avaient en voyant ces messieurs s'installer à Phu-Da-Phuc.

Était-ce là une façon de les empêcher de poursuivre leur installation ? Ou ces crantes étaient-elles réelles ?

Le sujet est trop délicat pour pouvoir se prononcer catégoriquement.

Il est évident que les autorités indigènes ne voient pas d'un bon œil l'installation de colons français dans l'intérieur ; ces grandes fermes, auprès desquelles viennent se rallier bon nombre de villages, font des brèches à leur influence. Aussi, tout ce que peuvent faire les mandarins indigènes pour empêcher la réussite de ces installations est-il employé. Il y a même des résidents aveugles ou jaloux qui les aident dans leur œuvre de destruction, sans se douter de ce qu'une telle attitude peut avoir de dangereux pour la réussite et la vie même des colons assez entreprenants pour se livrer à l'agriculture.

Cette antipathie des mandarins se manifeste au Tonkin et en Annam. Un rapport officiel adressé au ministère des colonies constate que le Troisième Régent lui-même avait fait tout pour enrayer la colonisation française en Annam.

MM. Lombard et Cie ont été dernièrement aux prises avec les autorités indigènes de la région de Quang-Ngai qui avaient entrepris de faire le vide autour de leur plantation.

Leur façon de procéder est très dangereuse et très dissimulée ; jamais un mandarin ne donne d'ordre direct ou ne manifeste vis-à-vis de vous aucun mécontentement, mais ses nombreux satellites agissent en dessous ; les indigènes que vous employez, terrorisés par leurs menaces, s'éloignent, petit à petit, le vide est fait autour de vous ; découragé, agacé, vous abandonnez votre entreprise ; le but est atteint. Les moyens vont quelquefois plus loin ; si vous êtes trop tenace, il y a toujours à proximité une bande pirate qui, moyennant rétribution, peut vous tendre un guet-apens de circonstances.

Cette province de Bac-ninh n'a pas de chance et le tong-doc qui la dirige n'est pas un habile administrateur. Ces malheurs ne sont point faits pour mettre en évidence le titulaire de ce poste : M. Lê-Hoan, qui est, dit-on, le fils adoptif de S.-E. le vice-roi du Tonkin et qui a été fait chevalier de la Légion d'honneur.

Il est bon de ne pas oublier que c'est sous l'administration de ce mandarin que les surprises les plus invraisemblables ont eu lieu.

On se rappelle l'égorgeement de 30 indigènes au village de Phu-Liem, situé à dix minutes de la résidence de Phu-lang-Thuong ; non seulement aucun renseignement n'a pu prévoir ce malheur, mais le coup s'est fait à la barbe du résident de l'endroit sans qu'il put même envoyer des secours utiles.

Faut-il encore rappeler le triple assassinat commis dans les rues de Bac-Ninh même, où deux gendarmes et un employé des douanes furent tués par une bande qui avait envahi les rues à 9 heures du soir ? Le guet-apens où sont tombés les inspecteurs Aubert, Mallefond et, enfin, la nouvelle tentative dirigée contre la Ferme de MM. Gobert et qui nous coûte encore deux Français.

Le Gouvernement du Protectorat n'a peut-être pas fait ces remarques, mais il n'y a pas de province au Tonkin où des faits semblables ont été relevés.

Que fait donc ce mandarin avec les moyens de police dont il dispose ? Il a pour ses courriers 80 chevaux dans ses écuries, il est entouré de tous les chefs soumissionnaires du Yên-Thé. Son titre de tong-doc de trois provinces lui donne le droit de se mouvoir dans Phu-lang-Thuong et jusqu'à Thai-Nguyen.

Il ne faut pas non plus oublier que toutes les complications que nous enregistrons viennent du Yên-Thé. Le Dê-Tham n'est pas désarmé ; ses bandes, au contraire, sont réorganisées et sillonnent le pays par petites fractions. Tout dernièrement, des agents des Travaux publics ayant été envoyés sur la ligne [Hanoï-frontière de Chine] pour faire des études, une reconnaissance de ces bandes est venue jusqu'au 10<sup>e</sup> kilomètre pour voir s'il n'y aurait pas possibilité de tenter un enlèvement.

Le tong-doc de Bac-Ninh a été le principal auteur de la reprise de la campagne par le Dê-Tham. Il avait promis de le réduire à rien ; les moyens ne lui ont point été marchandés puisque, pendant six mois, une colonne de police composée de partisans s'est ruée, non pas sur les bandes, mais sur les villages du Yên-Thé ou des environs et cela sous l'œil indolent d'un vice-résident qui ne voit goutte aux affaires indigènes.

Depuis plus d'un an, la comédie dure. Cette soi-disant poursuite donne tout simplement lieu à des incursions qui coûtent cher aux habitants.

Les colons qui sont installés dans l'intérieur des provinces voient trop clair dans ces manœuvres et les mandarins sont très ennuyés de ces voisins gênants.

Leur but est donc de les dégoûter de leurs entreprises et, ma foi, tous les moyens sont bons.

Les résidents ne font pas toujours leur devoir Jugez-en plutôt. L'histoire est tellement extraordinaire qu'elle mérite d'être racontée et nous en certifions l'exactitude.

Un colon français, installé depuis plusieurs années dans une région qui est toujours restée troublée, avait, à la longue, gagné la confiance des villages voisins. Un soir, une bande pirate forte d'environ 25 fusils sort d'un bois où elle s'était cachée et s'avance vers un village distant d'environ 1.500 mètres de la Ferme. Le maire de ce village, qui revenait des champs, apercevant ces gens armés vient immédiatement prévenir. Le renseignement paraissant exact et important, le propriétaire de la concession avise de suite le résident chef de province et afin de pouvoir mieux renseigner le détachement qui pouvait être mis en marche, M. X... expédie le ly-truong.

Vers 10 heures arrive un milicien à cheval porteur d'un mot : Le résident répondait que le renseignement était absolument faux ; que le colon avait été trompé par le ly-truong et que, pour commencer, il le tenait en prison.

Vers minuit, une fusillade très vive commence, tellement proche que M. X... croyait sa ferme attaquée. Le garde principal, qui commandait le poste, se lève, rassemble son monde et se tient prêt. La fusillade se poursuit toute la nuit.

Le ly-truong qui, de la résidence, avait été jeté dans la prison du tong-doc, est interrogé. Mieux avisé que M. le résident, ce mandarin expédie en hâte ses partisans qui, jusqu'au matin, tiraillent avec la bande signalée. Au petit jour, un blessé est ramassé ; les détachements de milice des postes voisins arrivent, mais trop tard. La bande s'était dirigée sur un village, elle aurait pu attaquer la ferme. Mais enfin, de toute façon, comment jugez-vous cette conduite ?

Le fait n'a jamais été raconté ; il trouve sa place ici. Nous mettons ici que ce soit au défi de le démentir ; car les témoins de l'incurie et de l'insouciance de ceux qui avaient le devoir de veiller sur leurs administrés sont encore là et pourraient, au besoin, y ajouter des détails plus précis.

Qu'on ne s'y trompe pas : à côté des apôtres de l'expansion coloniale, de ceux qui, par tous les moyens de propagande, engagent les colons agriculteurs à venir au Tonkin, où tout pousse comme du chiendent, où la main l'œuvre est pour rien, il y a, comme jadis en Cochinchine, dans beaucoup de centres, l'administrateur et les autorités indigènes qui sont les ennemis nés de ceux qui viennent les déranger dans leur quiétude

et leur habitudes et, peu à peu, les colons de l'intérieur disparaîtront faute de protection efficace.

On peut déjà s'apercevoir que le bel élan qui existait, il y a peu d'années, est complètement enrayé.

C.B. [Chesnay et Boisadam]

---

BAC-NINH  
[Visite de Paul Doumer]  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juin 1897)

Dimanche matin, M. le gouverneur général, allant à Lang-son, est arrivé à 7 heures avec une suite nombreuse après avoir visité au passage la ferme des Rapides de MM. Gobert frères.

.....

---

UNE CONCESSION FRANÇAISE AU TONKIN  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juillet 1897)

Depuis longtemps, deux de mes amis et moi avons projeté la visite d'une grande concession française afin de nous rendre compte *de visu* de ce qu'il possible de faire pratiquement au Tonkin en matière agricole.

Grâce à l'aimable invitation de MM. Gobert frères, nous avons pu réaliser notre projet. Les impressions que je rapporte de mon voyage, les belles choses que j'ai vues et qui m'ont enthousiasmé m'ont engagé à essayer de donner, dans la mesure de mes moyens et de mes connaissances relativement restreintes en ce qui touche à la colonisation tonkinoise, un aperçu aussi fidèle que possible du travail énorme accompli en deux années par MM. Gobert frères, qui ont, pour ainsi dire, transformé le pays et qui, grâce à leur énergie et à leur persévérance, possèdent aujourd'hui un domaine en plein rapport, pouvant servir de modèle et d'exemple aux nombreux colons qui voudraient suivre la même voie.

Les notes, sans prétentions, relevées au jour le jour, sont les fidèles impressions ressenties par un touriste qui s'intéresse à l'extension agricole d'un pays dont la richesse saute aux yeux de tous ceux voulant voir et se rendre compte.

Voilà pourquoi nous nous sommes transportés dans la brousse, mais une brousse admirablement cultivée et imposante par sa situation naturelle et les nombreuses transformations dues au travail opiniâtre de cultivateurs sérieux.

Au moment de notre départ, quelques-uns de mes amis, retardant sans doute de trois ou quatre mois, nous conseillèrent de ne pas oublier des armes et des munitions pour nous garantir contre le Dê-tham et le tigre ; c'est pourquoi nous avons pris un revolver partagé entre nous trois. Le premier portait l'arme, le second les cartouches et le troisième l'étui.

En revanche, chacun avait son fusil de chasse et des munitions en quantité suffisante pour aborder le gibier de toute espèce qui abonde dans la région de Phu-da-Phuc.

Ainsi équipés, nous quittons Hanoi à 4 h. 1/2 du matin, afin de nous trouver au bac de Gia-lam à 5 h. précises.

Nous y arrivons à 5 h. moins cinq minutes mais le bas brille par son absence.

Probablement que son patron, attiré par quelque *congai*, ou retenu par le jeu aura cru bon de passer la nuit sur l'autre rive.

Toujours est-il que nous ne traversons qu'à 5 h. 50, perdant ainsi près d'une heure.

Nous protestons énergiquement contre cette façon d'agir de la part de gens se figurant, parce qu'ils payent une redevance, n'avoir plus qu'à encaisser la bonne galette des passagers, tout en se moquant de leurs justes réclamations !

Il serait facile et coûteux d'exercer une surveillance et d'obliger le patron de la chaloupe à se trouver à 5 heures précises au point de départ.

Perdre une heure par la température actuelle peut avoir, au point de vue sanitaire, les conséquences les plus fâcheuses.

Le débarcadère de Gia-lam n'a rien de bien attrayant ni de commode et, de Phu-lô, il apparaît encore acceptable malgré son installation des plus médiocres.

Quant aux bacs des Rapides et de Phu-lô, on attend sans doute quelque accident sérieux pour donner à la route (3 ou 400 mètres avant le fleuve) une pente anturelle, ce qui, aujourd'hui, nécessiterait une dépense peut-être de 100 ou 200 piastres.

Les environs de Gia-lam sont cultivés de mûriers en très bon état. Ces cultures longent surtout la digue jusqu'au territoire de Phu-lô et au delà à gauche.

À partir de Phu-lô, la route devient excellente. Un pont très propre, construit à proximité du poste de milice marque le commencement de parages bien entretenus.

Nous laissons souffler nos chevaux et, après avoir vidé une bonne bouteille, nous repartons sur Phu-da-Phuc, à 14 kilomètres 700 de Phu-lô.

À signaler le *passage des Ambassadeurs*, sorte de petit marché situé à l'embranchement des routes de Phu-da, That-loï et d'une nouvelle route en construction sur la gauche.

Environ à kilomètres plus loin, nous sommes à Cho-mà, un des marchés les plus importants de la région, fréquenté tous les cinq jours par quelques milliers d'indigènes.

Nous entrons ici sur la concession Gobert.

Dès que nous avons dépassé le marché de Cho-mà, nous apercevons une grande plaine et, à environ 6 km. 500, sur un mamelon fortifié, apparaît la ferme de Phu-da.

La route de Thai-nguyên passe comme un filet d'argent dans les rizières qui la bordent à droite et à gauche.

Les terrains, fraîchement remués, prouvent la marche en avant et, bientôt, cette partie de la concession sera complètement cultivée.

Nous arrivons à la ferme à midi et la plus cordiale réception nous est faite par MM. Henry et Constant Gobert.

Après avoir copieusement déjeuné et fait un brin de sieste, nous commençons l'inspection de la ferme et des alentours.

L'habitation, établie sur un mamelon assez élevé, est construite en forme de poste fortifié.

Au premier plan, à environ 100 mètres de la ferme, se trouve un large fossé relié par un joli pont de 20 mètres de long sur 4 mètres de large. La contraction de ce pont a nécessité l'emploi de 150.000 briques, sans compter les pierres de taille.

Au second plan, un nouveau petit fossé, couronné par un rempart garni d'une palissade contournant le poste. Trois miradors, un sur la face principale, deux sur la face arrière, servent de points d'observation.

À gauche du mirador central, le poste des *linh-co*, à droite le bâtiment affecté aux passagers.

Au centre, le grand bâtiment, occupé par les concessionnaires. Devant ce pavillon, dans un jardinet, se trouve un superbe pêcher pliant sous le poids des fruits déjà mûrs.

En arrière, les écuries, cuisines, magasins, logements des boys, poulailler, lapinière, etc., etc.

La vue de la première face donne sur la route de Thai-nguyên et domine le village de Phu-da ainsi que les villages à droite et à gauche jusqu'au marché de Cho-mà.

Les miradors arrière dominent la plaine du côté de Nam-ly jusqu'aux montagnes du Tam-dao.



À gauche, une superbe chaîne de montagnes ayant comme point culminant le « Téton de Vénus » d'où la vue s'étend jusqu'au delà d'Hanoï.

La ferme est entourée de caféiers dont une trentaine de mille sont en excellente voie de réussite. Une centaine de mille à l'état de semis seront bientôt transplantés et placés dans les trous préparés de tous côtés de la concession.

D'autres essais sont tentés par MM. Gobert ; c'est ainsi que nous voyons espacés par allées, des semis de noyers, de chênes, etc.

Les différents carrés de culture sont piqués de semis de bambous, qui, dans trois ou quatre années, formeront une haie protectrice (contre les typhons, etc ) autour des plantations de café.

Le soleil commence à disparaître derrière le rideau des montagnes, ses derniers rayons se mirant sur les habitations du poste, nous présentent la ferme perchée sur le mamelon comme un château féodal ou les tourelles sont remplacées par les miradors.

Après la chaleur accablante de la journée, une bienfaisante et douce brise fait trembler légèrement les nombreux arbrisseaux, d'où s'envolent effarouchées de jolies tourterelles. Dans une rizière, *Packi* et *Pipo*, les deux fidèles chiens de la ferme, donnent une chasse effrénée à une famille de perdrix, qu'ils viennent de faire lever.

Nous remontons doucement le chemin du mamelon, pendant qu'au loin les *nha-qués* rentrent les buffles et les charrues et que le soleil disparaît derrière la montagne.

## UNE CONCESSION FRANÇAISE AU TONKIN

(suite)

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juillet 1897)

Le lendemain matin à 4 h. 1/2, nous partons pour Nam-ly, sur les confins du Tam-dao.

Le canton de Nam-ly a été jadis la plus fertile et la plus riche contrée de celle province. Les nombreuses rizières abandonnées, mais toutes en très bon état, les vestiges de grands villages et d'immenses pagodes, prouvent au visiteur qu'il traverse des terres dont la mise en culture, aujourd'hui déjà avancée, ne tardera pas à rendre au canton de Nam-ly sa situation prépondérante.

La route de Phu-da Phuc à Nam-ly est excellente, très bien entretenue et les endroits où se fait l'irrigation artificielle, sont pourvus de petits ponts solides. À droite et à gauche de la route convergent de nombreux sentiers sur le village de Nam ly.

Beaucoup de rizières en plein rapport et partout des *nha-qués* à la charrue, remuant la terre, repiquant le riz, préparant des trous pour les caféiers, plantant du *ma*, etc.

Tous ces gens ont l'air très satisfaits de leur sort et saluent avec déférence et, ce que nous constatons avec plaisir, sans obséquiosité, le patron de la ferme et ses hôtes.

Une autre remarque frappante, est la tenue correcte et propre de tous les indigènes que nous avons vus jusqu'alors sur la concession. Pas de haillons, pas de loques ; tout cela respire le bien-être.

L'irrigation artificielle est admirablement comprise dans cette région. Nous voyons à chaque instant les petits paniers ascenseurs manœuvrés, très habilement, par un *nha-qué* ou une *congai*, et aussitôt qu'un carré de rizière est inondé, ils font un petit barrage et canalisent un deuxième carré.

À d'autres endroits, l'irrigation est faite au moyen de grands trous assez profonds, préparés pour recevoir la pluie. De ces réservoirs partent des petits canaux dans les différentes directions, formant ainsi un filet qui enveloppe une surface de culture, par ce système, complètement inondée. Là où le sol s'élève, d'autres trous, plus petits, sont creusés à contretalus et ici fonctionnent de nouveau les petits paniers balances, prenant l'eau en bas et la jetant, par le mouvement de demi-rotation, en avant du balancier, sur la partie élevée du terrain.

Nous constatons que sur dix animaux de labour, la concession Gobert emploie huit bœufs et seulement deux buffles.

M. Gobert veut bien nous expliquer le côté pratique de cette façon d'opérer.

Les buffles, plus vigoureux, fournissent une somme de travail plus considérable que les bœufs, mais en revanche deviennent beaucoup plus vite indisponibles et leur élevage est plus long, donc plus onéreux.

Aussi la concession renferme-t-elle en ce moment plus d'un millier de bœufs et vaches sur à peine 3 ou 400 buffles et bufflesses.

À gauche et en avant de la pagode de Nam-ly, sur un mamelon aride, se trouve installé le poste de milice, très bien placé pour la surveillance de la route de Phu-da et les défilés nombreux du côté de la montagne du Tam-dao.

Le garde principal, M. Testanier, nous reçoit d'une façon charmante et nous montre l'installation de son poste faite il y a deux mois à peine.

Nous admirons la rapidité avec laquelle il a été possible de créer ici un home parfaitement arrangé et préparé, tant au point de vue de la défense qu'à celui du bien-être.

Au milieu du poste, une tonnelle entourée d'ananas, garnie de vigne sauvage, forme un joli jardinet avec les lataniers, noyers, etc., et que M. Testanier a plantés sur cette terre rocheuse à laquelle il a ajouté de la terre fumée ; l'expérience a très bien réussi.

La vue du poste sur les alentours est superbe ; surtout les montagnes du Tam-dao présentent un coup d'œil imposant avec leur végétation luxuriante ; aussi nous empressons-nous de faire une promenade de ce côté.

Arrivés sur le sommet du premier mamelon, nous apercevons sur le versant d'un monticule voisin, à environ 700 mètres, une bande de huit à dix cerfs gambadant ou prenant tranquillement leur nourriture.

Nous contournerons les deux mamelons afin de nous approcher le plus possible du gibier qui s'enfuit dès que nous débouchons au tournant de la montagne. Trois superbes bêtes passent à 300 mètres de nous, mais à une allure vertigineuse, défiant le tireur le plus habile. Nous nous consolons de cet échec en tirant tout à l'heure quelques perdrix, plus faciles à dénicher que le gibier cornu.

Personne ne voulant m'accompagner pour entreprendre l'ascension du mamelon au pied duquel nous nous trouvons, je me décide à faire seul cette excursion ; toutefois, je prends comme guide un *doi* de *linh-co*.

Pendant toute la montée, nous rencontrons des sources et nous sommes obligés de traverser l'herbe haute de plus de deux mètres et de marcher dans l'eau souvent jusqu'aux genoux. L'ascension est difficile, mais aussi quelle récompense lorsqu'au sommet, nous jouissons d'un panorama merveilleux :

Devant nous, la plaine de Nam-ly avec ses jolies cultures et sa situation magnifique par rapport aux montagnes ; les habitations apparaissent comme de petites taches brunes au milieu de cette étendue verdoyante. La vieille pagode et le poste de milice dominant le village. Sur notre gauche, la chaîne du Tam-dao, placée comme une protection naturelle contre le canton de Nam-ly.

À notre droite, la route de Phu-da, visible jusqu'à la ferme Gobert, ressortant de loin comme un village français, sur les *cai-nha* en bambous et les petites pagodes des villages environnants. Au bas de la montagne, dans une clairière, nous voyons en petits points blancs, nos amis se reposant sur l'herbe. Combien ils regretteront de ne pas avoir suivi mon exemple, lorsqu'ils sauront le spectacle grandiose dont j'ai pu jouir.

Après être resté longtemps en contemplation de cette vue pittoresque, je me décide à rejoindre les amis et nous nous dirigeons tous vers le poste de Nam-ly où un excellent déjeuner nous attendait.

À quatre du soir, nous repartons sur Phu-da-Phuc par un autre sentier que celui pris le matin pour venir.

De nouveau nous traversons une contrée qui sera bientôt en plein rapport ; car sur toute la route, les indigènes sont au travail, défrichant, retournant la terre et préparant les rizières pour la prochaine récolte.

Partout l'œil du maître se fait remarquer, En passant, M. Gobert demande des renseignements aux *nha-qué* sur leur famille, sur le travail, les animaux, etc. Il plaisante avec les uns, sermonne les autres ; tous paraissent contents, répondent avec franchise et plaisantent eux aussi avec le patron.

Tout en chassant et en abattant de nombreux perdreaux, perdrix, etc., nous arrivons à la ferme à six heures du soir, pas fatigués du tout et heureux de l'excellente journée qui nous a permis de constater la richesse de cette contrée et la facilité relative de sa mise en valeur.

Le soir, après dîner, réunis sur la vérandas où nous prenons le moka en fumant un havane, nous couronnons cette belle journée en racontant les anecdotes gauloises de la belle ville d'Hanoï, pendant que sur le mirador, l'ami Majorkowitz, ce pionnier de la topographie tonkinoise, sonne une fanfare sur le cor de chasse, que l'écho transporte jusqu'à la montagne, où probablement les cerfs écoutent, nonchalamment étendus dans les hautes herbes.

UNE CONCESSION FRANÇAISE AU TONKIN  
(suite)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juillet 1897)

Le lendemain, une partie de chasse devait être organisée, mais l'excursion de la veille ayant légèrement fatigué mes bons amis, qui demandaient à faire la grasse matinée, je partis seul, accompagné de deux *linh-co* que M. Gobert avait bien voulu me donner pour guider mes pas.

Je pris la direction de Phu-lai, contrée également fort jolie et très avancée en culture.

Après avoir traversé plusieurs petits monticules, je tombe sur un ruisseau passant entre deux mamelons et complètement enfoui sous une végétation splendide formant tunnel. L'eau y est limpide comme du cristal et très fraîche. Nous reprenons sur la droite, traversant alors d'immenses carrés de rizières à proximité d'une élévation complètement préparée pour recevoir les plants de café.

Les trous, distants de trois mètres, sont remplis d'herbe qui s'y transforme en fumier ; à côté, en un petit amas, la terre sortie du trou est exposée au soleil et à la pluie afin de lui faire perdre son caractère de stérilité.

Ici aussi, partout, les *nha-qués* au travail, qui à la charrue, qui aux semis, qui au repiquage.

Je suis parti trop tard de la ferme pour pousser jusqu'au groupe des six villages sur Phu-lai. Je le regrette d'autant plus que les indications recueillies me désignaient cette région comme admirablement cultivée.

De plus, il s'y trouve une superbe pagode chinoise datant de plusieurs siècles et très curieuse au point de vue architectural.

Revenant sur mes pas et contournant un mamelon qui s'élève sur la gauche, je me trouve à proximité de la source qui fournit l'eau de table à la ferme. Cette source, située à environ quatre kilomètres de l'habitation Gobert, fait jaillir en cascade une eau extraordinairement limpide et glacée, à tel point qu'il serait dangereux d'y prendre des bains. Analysée à Hanoï, cette eau a été reconnue excellente et supérieure à l'eau bouillie filtrée ou autre que nous buvons ; sans compter la fraîcheur naturelle, ce qui, aux repas, ne fait pas du tout remarquer l'absence de glace.

Reprenant le chemin de la ferme, j'y arrive à 10 h. 1/2 en même temps que les coolies partis à la source chercher de l'eau.

Dans l'après-midi, les nuages s'amassent et un orage menace à l'horizon. Il éclate vers 5 heures du soir, mais ne prend des proportions sérieuses que vers 8 h. où une légère pluie tombe sur Phu-da. L'ondée doit être plus forte du côté de That-loi ou nous devons aller demain.

L'orage s'étant dissipé pendant la nuit, c'est par un temps magnifique que nous partons à 5 h. 1/2 du matin sur That-loi, prenant la route Thai-nguyen-Hanoï jusqu'au marché des Ambassadeurs. À environ 300 mètres de cet endroit bifurque le sentier conduisant à That-loi, sentier très praticable et en bon état qui sera bientôt remplacé par une route carrossable reliant celle de Thai-nguyên.

Après avoir fait environ deux kilomètres et dépassé les deux mamelons à droite de la route (sur Hanoï), nous sommes dans la plaine de That-loi et sur la nouvelle concession Gobert.

En débouchant du défile formé par les deux monticules, un incident se produit. Notre guide, s'arrêtant, nous fait un geste mystérieux voulant dire : Attention ! Que voyait-il ? Les pirates, le tigre. Immédiatement, je m'empare de mon étui-révolver (l'arme étant restée à Phu-da) et mes amis sortent de leur poche, l'un des jumelles perfectionnées, l'autre un cornet de guimauve (marque Serra) ; ainsi mis sur notre défensive, nous avançons avec précaution et notre guide nous indique à environ 400 mètres dans la plaine, une machine paraissant braquée sur nous et derrière cette machine, une forme hirsute émergeant d'un groupe de dix à quinze indigènes qui l'entourent.

Un de mes amis a tellement peur qu'il avale de travers un gros morceau de guimauve, l'autre laisse tomber sa lorgnette, pendant que je brandissais mon étui-révolver, afin d'effrayer la bande qui, déjà, a dû nous remarquer ; quand tout à coup, la forme derrière la machine infernale fait un pas à droite agitant un mouchoir en signe parlementaire.

Nous ramassons les jumelles et reconnaissons l'ami Majorkowitz occupé à faire les lèves. Ah ! mon cher ami, c'est vous.

Nous nous approchons, causons un instant avec le sympathique fonctionnaire, puis continuons notre chemin. À perte de vue, s'étendent de magnifiques rizières avec par ci par là des élévations garnies de pins et propices à la plantation du café.

L'orage de la veille semble s'être abattu tout entier sur cette contrée. De l'eau partout ; les trous d'irrigation débordent et les terrains sont complètement détrempés. Aussi ne pouvons-nous faire cinquante mètres sans rencontrer des indigènes occupés à labourer et à défricher. Ces *nha-qués* sont heureux de la pluie que Bouddha a bien voulu leur envoyer.

M. Brossard, garde principal à That-Loi, un homme charmant, vient à notre rencontre et nous montre les progrès rapides qui se sont faits sur cette partie de la concession. Il n'y a pas bien longtemps encore, cette contrée se trouvait complètement abandonnée, les indigènes ne s'y croyant plus en sûreté. Mais grâce aux efforts de MM. Gobert, soutenus par la vigilance et l'énergie des gardes principaux de la région, les habitants sont revenus en nombre et, après avoir constaté la tranquillité absolue du pays, ont repris le travail et, en peu de temps, transformé le sol où, déjà, de grandes surfaces sont cultivées. Avant peu, cette contrée reprendra son ancienne importance dans la province.

Nous arrivons au poste de That-Loi à 9 heures. Sur une petite élévation, au bord du Song-Calo, dominant la plaine de chaque côté à perte de vue, le poste de That-Loi a une situation naturelle magnifique. Aussi MM. Gobert y font construire en ce moment une ferme avec les mêmes dispositions que celle de Phu-da-phuc, afin d'avoir deux points importants sur la concession.

La construction de la nouvelle ferme est en très bonne voie ; un four à briques fonctionne depuis deux mois ; un deuxième sera établi dans quelques jours. Les cuisines

sont déjà élevées et le bâtiment principal sera commencé sous peu. L'accès du poste est facilité par une route très large, ferrée de gravier.

Le poste de That-loi se trouvant en ligne droite devant celui des Quarre-Colonnes, il sera facile, après la construction du pont sur le Song-Calo, de faire une route carrossable reliant ces deux points et d'établir ainsi la communication directe entre Hanoï et That-loi. D'ici là, That-loi sera relié à Phu-da-phuc par la route de Thai-nguyen et charrettes et pousse-pousse pourront circuler directement d'Hanoï à Phu-da par That-loi.

En attendant l'achèvement du poste, la section de milice se trouve installée dans des *cai-nha* provisoires, mais très bien aménagées. M Brossard est logé dans un grand magasin en briques construit pour la récolte. Nous remarquons avec plaisir la tenue correcte des petits miliciens et l'empressement avec lequel ils exécutent les ordres de leur chef, tout en montrant un esprit de discipline exemplaire. Nous constatons également la différence de température entre Phu-da et That-loi tandis qu'à Phu-da-phuc, vers 11 heures du matin, la chaleur intense nous oblige à rester dans les maisons sous le panka, ici, un vent frais et agréable nous permet une promenade le long du Song-Calo où de nombreux sampans circulent ; quelques uns sont amarrés au pied du poste où ils apportent du matériel de construction.

Après la sieste et avant de retourner à Phu-da, nous faisons encore une petite excursion dans les environs du poste.

Nous visitons le marché établi à environ 3 à 400 mètres, marché déjà très fréquenté et prenant tous les jours de l'extension.

Les alentours du poste sont parfaitement entretenus et d'une grande propreté ; déjà des sentiers praticables conduisent aux différents villages et d'autres chemins sont en construction.

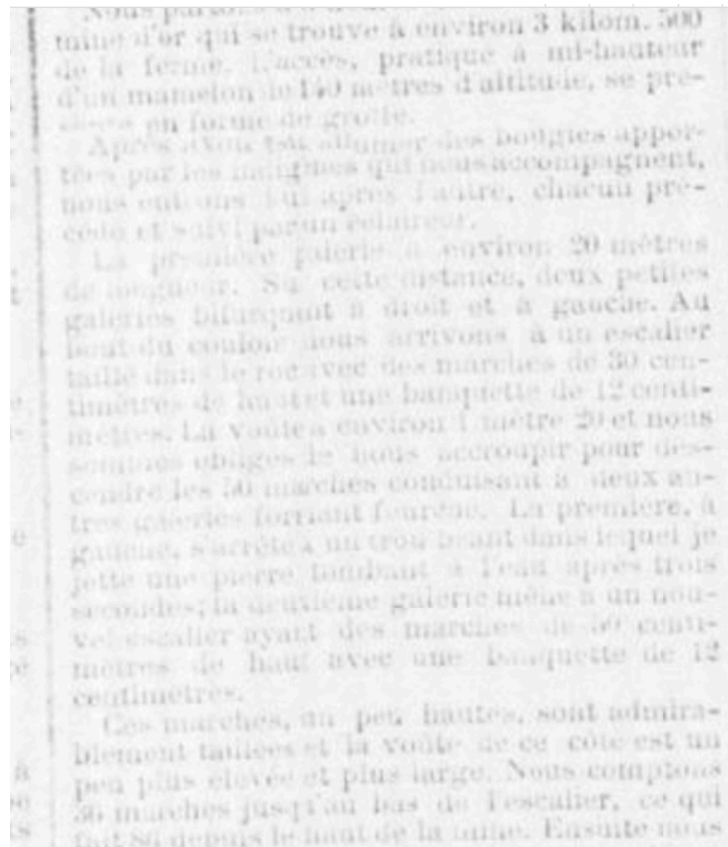
À 4 h. 1/2, nous repartons pour le ferme ou nous arrivons à 7 heures, après une journée bien employée.

Demain, nous irons visiter la mine d'or et vous reviendrons pour le grand marché de Phu-da-phuc dont c'est le jour.

UNE CONCESSION FRANÇAISE AU TONKIN

(suite et fin)

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 juillet 1897)



Nous partons à six heures du matin visiter la mine d'or qui se trouve à environ 3 km 500 de la ferme. L'accès, pratiqué à mi-hauteur d'un mamelon de 140 m. d'altitude, se présente en forme de grotte.

Après avoir fait allumer des bougies apportées par les indigènes qui nous accompagnent, nous entrons l'un après l'autre, chacun précédé et suivi par un éclaireur.

La première galerie a environ 20 mètres de longueur. Sur cette distance, deux petites galeries bifurquent à droite et à gauche. Au bout du couloir, nous arrivons à un escalier taillé dans la roche avec des marches de 30 centimètres de haut et une banquette de 12 centimètres. La voûte a environ 1 mètre 20 et nous sommes obligés de nous accroupir pour descendre les 50 marches conduisant à deux autres galeries forant fourche. La première, à gauche, s'arrête à un trou béant dans lequel je jette une pierre tombant à l'eau après trois secondes ; la deuxième galerie mène à un nouvel escalier ayant des marches de 50 centimètres de haut avec une banquette de 12 centimètres.

Ces marches, un peu hautes, sont admirablement taillées et la voûte, de ce côté, est un peu plus élevée et plus large. Nous comptons 30 marches jusqu'au bas de l'escalier. Ensuite, nous longeons une galerie d'environ 10 mètres, trouvant sur cette distance plusieurs embranchements de peu d'importance. Au bout de la galerie et à gauche, un couloir allant à un précipice assez profond car la pierre que nous lançons met environ 8 secondes à tomber dans l'eau.

Un autre couloir à droite de la galerie continue en se rétrécissant toujours et, à un moment donné, la voûte n'a plus que 80 à 90 centimètres. Nous sommes forcés de ramper et, finalement, de nous arrêter, non sans avoir constaté que cette galerie va encore loin et que plusieurs embranchements se trouvent de chaque côté.

Revenant sur nos pas, nous remontons une vingtaine de marches, puis nous nous engageons dans une large et belle galerie pratiquée à cet endroit.

Nous avançons finalement jusqu'à la coupure de la montagne.

Ici, un joli coup d'œil s'offre à notre vue : depuis le haut, la montagne est coupée en ligne droite ; cette coupure s'arrête à un précipice mais la nappe d'eau est visible, éclairée par les rayons de lumière qui traversent la coupure.

C'est un travail phénoménal et admirablement compris que toutes ces galeries et ces escaliers taillés dans une pierre rocheuse.

Il serait peut-être intéressant, sinon lucratif, d'essayer un jour la continuation de ce travail, soit dans une des galeries, soit en achevant de creuser un des escaliers, ou encore en pratiquant un nouveau couloir dans la galerie principale.

Nous remontons après avoir emporté un morceau de pierre de la dernière galerie, très joli échantillon à reflets de cristal et marbre par place.

\*  
\*   \*   \*

Reprenant le chemin de la ferme, nous visitons en passant la nouvelle pagode et, à 10 heures, nous arrivons au marché de Phu-da-phuc, dont l'installation et l'organisation font le plus grand honneur à l'activité de messieurs Gobert.

Ici encore, nous trouvons la preuve de la marche en avant, du progrès immense de cette région, car le marché contient tout ce que nous trouvons aux halles de la capitale tonkinoise.

Des veaux, génisses, vaches, bœufs, buffles, cochons, du riz, du paddy, des légumes verts, des pommes de terre *françaises* et annamites, ananas, bananes, letchis secs, du charbon de bois (en quantité), etc., etc.

Nous remarquons un certain nombre de *congais* vendant de la soie brute ou en écheveaux, aux multiples couleurs (nous en comptons jusqu'à 23 différentes).

Nous achetons, à très bon compte, quelques échantillons de cette soie et nous constatons que la marchandise est proprement travaillée, les couleurs très bien assorties et d'une teinte soignée ; surtout les lilas, le mauve et le jaune d'or.

Vers 11 heures, le marché bat son plein. Environ un millier d'indigènes sont là, tant acheteurs que vendeurs, les uns vidant leurs paniers, les autres les garnissant de leurs emplettes. C'est un va-et-vient continu, un curieux brouhaha produit par cette masse d'Annamites.

Nous voyons avec plaisir la présence au marché de plusieurs petits bazars tenus par des femmes, vendant l'article européen. L'étalage, parfaitement arrangé, renferme du fil, des aiguilles, couteaux, ciseaux, peignes, glaces, éventails, savon, papier à lettres, encre, etc., etc. quelques-unes même tiennent les bijoux annamites : bagues, colliers, bracelets et boucles d'oreille.

Tout est proprement aménagé sous les halles en bambou, recouvertes de paillotes. Les marchandises sont placées par catégories sur tout le marché.

Partout sont installés des marchandes de thé et des restaurants annamites, toujours en fonction.

Nous restons au marché jusqu'à 11 heures et 1/2, puis nous remontons à la ferme, rencontrant sur notre chemin encore quantité de *nhaqué* arrivant seulement.

L'après-midi est consacré aux préparatifs du départ et, le lendemain matin, à la première heure, nous quittons Phu-da-phuc pour Hanoï, remerciant MM. Gobert de leur charmante et si cordiale hospitalité, mais surtout emportant les meilleurs souvenirs de cette belle excursion.

Nous n'avons vu qu'une concession et il en existe beaucoup d'autres, quelques-unes aussi avancées, et de nombreuses en formation.

Nous aussi concluons avec la fin du judicieux article : Chronique agricole, signé Jacques Moras et paru dans l'*Avenir* du 10 juillet :

*Franchement, qui peut douter de l'avenir de notre belle colonie en constatant pareils résultats obtenus si vite ?*

Nous ajouterons :  
Résultats contenant la clef de la solution qui devra servir à nos gouverneurs pour ouvrir la grande porte du domaine agricole : l'immense richesse du Tonkin.

Hanoï, juillet 1897.

G.N.

---

CONTRÔLE DES POPULATIONS :  
DE VIEILLES RECETTES QUI REFLEURIRONT

Vider l'eau du bain,  
concentrer les habitants

BAC-NINH

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 août 1897)

Nous avons annoncé que le village de Dinh-phu avait été entièrement rasé. Le résident va prendre des mesures pour que deux autres villages voisins de Dinh-phu, situés sur la concession Gobert, et qui, à bon droit, sont considérés comme servant d'asile aux bandes, soient également rasés.

Tous les habitants vont être concentrés sous la surveillance du poste de Thac-loi et on créera, par ce moyen, sur la lisière du Tam-dao, une sorte de zone absolument déserte où les bandes ne pourront plus se cacher et où la surveillance sera d'autant plus aisée que le poste de Thac-loi vient d'être notablement renforcé.

---

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 1897

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 octobre 1897)

.....  
Divers groupes d'agriculteurs présents ces jours derniers à Hanoï ont élaboré une liste de candidats qui, dans leur esprit, représenteraient les diverses régions où se trouvent des concessions et qui sont les suivants :

Bac-ninh : M. Gobert (Henry)

---

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 octobre 1897)

M. Eugène Gobert, qui est attendu de France, ramène avec lui plusieurs taureaux hollandais.

---

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 janvier 1898)



M. le gouverneur général [Doumer], parti hier matin de Thai-nguyên, a déjeuné chez MM. Gobert frères, dans leur ferme de Phu-da-Phuc et il est arrivé, en bonne santé, hier soir 4 heures à Hanoï.

---

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1898)

M. Gobert (Henri) a quitté Hanoï lundi soit pour aller s'embarquer sur le courrier de France.

Nous lui souhaitons un bon séjour en France et un heureux retour parmi nous.

---

NÉCROLOGIE  
Henri-Valentin Passerat  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 avril 1898)

C'est avec beaucoup de peine que nous enregistrons la mort d'un colon de la première heure, M. Passerat (Henri-Valentin), décédé à Hanoï le 17 courant, après une assez courte maladie, dans sa 50<sup>e</sup> année.

Tout le monde connaissait ici Passerat, Parisien d'origine, qui s'était fixé dans la colonie depuis onze ans. sans esprit de retour. C'était un excellent homme, intelligent et travailleur ; il avait plusieurs cordes à son arc mais était surtout d'un caractère très indépendant.

Nous l'avons vu tour a tour menuisier, ébéniste. dessinateur, dans les maisons Jaques et Cie, Leyret, Fournier, Tartarin, puis chez divers agriculteurs auxquels il a rendu des services dans l'organisation de leurs exploitations ; en dernier lieu, il se trouvait chez MM. Gobert frères, à la Ferme des Rapides.

Passerat, lorsqu'il fut évacué sur Hanoï, se sentit perdu, il arrangea ses petites affaires, fit son testament et attendit la fin sans crainte, plaisantant même sur son état qu'il appelait, devant ses amis, « l'apprentissage de la mort », faisant allusion aux nombreux métiers qu'il avait exercés.

Il comptait de nombreux amis qui l'ont accompagné a sa dernière demeure et qui le regretteront sincèrement, comme les patrons qui l'ont employé.

Nous leur adressons, ainsi qu'à sa famille, nos bien sincères condoléances.

---

LE TOUR D'ASIE  
par Marcel Monnier  
(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> avril 1896)  
[repris en volume chez Plon en 1899]

AU TONKIN  
À la Croix-Cuvelier. — Un protectorat agricole

.....  
Une concession a, tout récemment, été obtenue par MM. Gobert aux environs de Thai-Nguyên à l'effet de procéder à une expérience du même genre. Il y a tout lieu de croire que, là-bas comme ici, elle sera concluante.

---

AU TONKIN  
Membres européens du conseil du protectorat  
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, janvier 1899)

Article premier. — M. Godard, membre de la chambre de commerce de Hanoï ; M. Porchet, vice-président de la chambre de commerce de Haïphong ; M. Gobert, membre de la chambre d'agriculture du Tonkin, sont nommés membres titulaires du Conseil du Protectorat pour l'année 1899.

---

INFORMATIONS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juillet 1899)

La digue de Gia-lam est rompue, ... la concession des frères Gobert est complètement inondée, les habitations sont submergées et une assez grande quantité de foins séchés et coupé a été perdue.

La route de Bac-ninh est dans le plus triste état.

---

INFORMATIONS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 septembre 1899)

Nous allons bientôt revoir parmi nous des figures connues. On nous annonce, en effet, que par le paquebot du 27 août est parti pour le Tonkin avec monsieur Henri-Constant Gobert. M. Gobert ramène avec lui sa jeune femme, née Nathalie Blondel. Le mariage a eu lieu à Paris au mois de juillet dernier.

Nous souhaitons aux jeunes époux un excellent voyage, et nous serons heureux de compter une charmante femme de plus à Hanoï, où il s'en trouve déjà tant.

---

UN JUGEMENT RÉSIDENTIEL  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> novembre 1899)

Un confrère a publié, il y a quelques jours, sous le titre « Procédés d'un colon officiel », un entrefilet que nous reproduisons tout entier :

Procédés d'un colon officiel

Dans notre dernier numéro, nous faisons connaître, dans une lettre adressée à M. le résident de Bac-ninh, les agissements d'un certain monsieur qui ne manque pas d'audace. Nous avons voulu attirer l'attention de l'administration sur les procédés peu propres que ce monsieur emploie depuis longtemps sous l'œil bienveillant de l'ancien résident de Bac-ninh, M. Baille.

Il croit peut-être que ce qui lui était permis jadis lui sera toléré maintenant, chose que nous ne pensons pas, connaissant la droiture et l'énergie de M. Mahé, le résident actuel, lequel doit, nous en sommes convaincu, ignorer totalement les faits et gestes de ce personnage, car il est inadmissible qu'on tolère plus longtemps des faits du genre de ceux que nous donnons ci-dessous :

Nous, notables des villages de Dong-Mai et Hoang-Dzuong, avons déjà pris des buffles de la concession de M. de Peretti pour travailler cinquante deux mào du rizières. M. Gobert nous fait payer jour quarante mào de cette terre 1 piastre 10 cents par mào et par an. L'année dernière, nous avons fait une réclamation au Tribunal. Elle a été refusée. Une autre, faite cette année, a été également mise au panier.

Signé : le ly-truong  
Luu-van-Mao,

Les Notables Nguyễn-van-Thu  
Nguyễn-van-Tay.

Nous donnons ceci pour faire bien connaître ce dont ce Monsieur est capable Il a pousse l'audace jusqu'à prétendre que le colon voisin de sa concession enlevait continuellement les bornes limitant sa concession pour les reculer, chose contraire à la vérité, puisque, déjà, plusieurs réclamations ont été portées à la résidence de Bac-nh pour les nombreux empiétements faits par M. Gobert. Entre autres, l'accaparement d'une superficie considérable dans la région de That-Loy. Il a fallu l'intervention de l'autorité supérieure pour lui faire lâcher prise.

Au dernier moment nous recevons la correspondance ci-après :

Xuan-Dzuc, le 10 octobre 1899.

Cher monsieur de P. [Peretti],

Je vous adresse une nouvelle plainte de la part des notables de Hoang-Dzuong. Il résulte de cette plainte qu'hier, après que M. Brousse a eu quitté le village de Hoang-Dzuong, deux employés de Gobert, escortés de 10 *linhs* en armes et 2 *nhaqués* (que je suppose être 2 interprètes), sont entrés dans le village, *par conséquent sur votre concession*, avec l'intention bien arrêtée de violenter tous les habitants et arrêter ly-truong et notables sous prétexte 1° que ce village se refuse à payer une redevance de 1 piastre 10 par mào sur 49 mào que revendique Gobert ; 2° parce que ce village aurait montré à M. Brousse les nouvelles et, surtout, les anciennes limites Gobert.

Les linhs ne sont cependant pas entrés chez le ly-truong ; ils sont restés avec un des 2 employés à l'entrée du village. Mais la démonstration n'en est pas moins flagrante. L'autre employé, accompagné des deux interprètes, est entée chez le ly-truong auquel il a fait une sommation d'arrestation ; mais ly-truong et notables, prévenus des intentions des deux représentants de Gobert, par le déploiement de forces dont ils se faisaient suivre, n'ont pas attendu, bien entendu, l'exécution de la menace. Ils ont fait maison vide et se sont sauvés dans les rizières. Ceci se passait à 3 ou 4 h. du soir. Le personnel Gobert est resté quelques instants dans le village, puis s'est retiré dans la pagode près du village, située sur votre concession et a attendu là, jusqu'à 6 heures, dans une altitude toujours menaçante.

Je vous réitère que 3 linhs en armes sont constamment en faction sur les terres de ce village et bien que les riz soient mûrs, en interdisent la moisson.

Vous avez là, je crois, une belle occasion : Agréez, cher Monsieur de P., mes bien sincères salutations.

16 octobre.

Nous, soussignés notables, vous faisons connaître qu'hier matin, à 7 heures M. Brousse est venu reconnaître les limites de la concession de M. de P. Nous l'avons accompagné.

Une heure après le retour de M. Brousse, deux Français employés chez M. Gobert, avec dix linh armés chacun d'un fusil, sont venus jusqu'au bout du village.

Un de ces Français est entré avec deux nhaqués dans la maison du ly-truong pour l'arrêter ainsi que les notables.

Quand nous avons entendu cela, nous sommes tous sortis pour nous sauver.

Les deux Français sont venus jusqu'à la pagode qu'ils n'ont quittée qu'à 7 heures du soir.

Signe : Nguyễn-van-Thu

Nguyễn-van-Tach [sic. Précédemment : *van-tay*].

On nous communique aujourd'hui le jugement suivant rendu par le tribunal résidentiel de Bac-ninh :

République française  
Au nom du Peuple français

Le tribunal résidentiel de Bac-ninh (Tonkin),

Jugeant en matière civile ;

En premier ressort.

Contradictoirement :

En audience publique ;

A, en son audience du vingt-six octobre- mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, rendu le jugement dont la teneur suit .

Entre le sieur H. C. Gobert, colon demeurant à Phu-da-Phuc, demandeur par lettre en date du 17 octobre 1899,

Comparant et plaidant lui-même ,

D'une part :

Et le sieur A. de Peretti, colon, demeurant à Xuan-Dzuc, défendeur par lettre en date du 17 octobre 1899,

Comparant et plaidant lui-même :

D'autre part

Point de fait :

Par lettre sus-visée, le demandeur expose que le 15 octobre 1899, le représentant de M. de Peretti à Xuan-Dzuc, accompagné de linh-co armés, a pénétré sur le territoire de sa concession, à proximité du village de Hoang-Dzuong, phu de Da-phuc, et a placé des limites au delà de sa concession en vue de faire la récolte d'une trentaine de mau de rizières situées sur la concession du demandeur ;

Qu'il soit ordonné au défendeur d'enlever les piquets et défendu à lui ou à ses représentants de pénétrer à l'avenir sur des terres dont il n'est pas concessionnaire ;

Le défendeur, par lettre sus-visée, prétend que le demandeur a accaparé des terrains lui appartenant, demande que ses terrains lui soient restitués et la récolte pendante partagée en parts égales :

Jugement

Le tribunal.

Oùï le demandeur en ses conclusions, oùï le défendeur dans sa défense.

Après en avoir délibéré conformément à la loi :

Attendu que M. Gobert expose que le 15 octobre 1899, le représentant de M de Peretti à Xuan-Dzuc, accompagné de linh-co armés a pénétré sur le territoire de sa concession à proximité du village de Hoang-Dzuong, phu de Da-phuc, et a placé des piquets au delà de la limite de sa concession en vue de faire faire la récolte d'une trentaine de mau de rizières situées sur la concession du demandeur ;

Attendu que M. Gobert demande que les piquets placés en dedans de la limite de sa concession par le représentant de M. de Peretti soient enlevés et que défense soit faite à ce dernier ou à ses représentants de pénétrer à l'avenir sur des terres dont il n'est pas le concessionnaire ;

Attendu que M. de Peretti prétend qu'il a simplement usé de son droit, que les rizières dont il s'agit font partie des terres dont il a demandé la concession ; que les piquets plantés par son ordre sont justement placés à la limite de la concession Gobert ; qu'au surplus, aucune limite n'a jamais été établie, que MM. Gobert ont déplacé chaque année les bornes de leur concession, que le village de Hoang-Dzuong est d'accord avec lui à ce sujet ; qu'il est nécessaire que les plans dressés par MM. Royer et Majorkowitz soient comparés ; que jamais il ne lui a été donné connaissance des limites de la concession Gobert ;

Attendu que des débats et des pièces lues à l'audience, il résulte que la limite de la concession Gobert, en ce qui concerne les rizières en litige à proximité du village de Hoang-Dzuong, est constituée par une haie continue de bambous bien connue des habitants ; que, déjà, l'année dernière, un différend s'était élevé à ce sujet entre MM. Gobert et de Peretti ;

Que M. le chancelier délégué à Phu-lo et M. le garde principal commandant le poste de Da-phuc ont constaté que le représentant de M. de Peretti avait pénétré sur le territoire de la concession Gobert et placé au delà de la haie de bambous des piquets en vue de s'assurer de la récolte de trente à quarante muids de rizières ;

Attendu que ce fait est suffisamment établi pour qu'il ne soit pas nécessaire, en ce qui concerne ce point, tout au moins, de procéder à une vérification des plans Royer et Majorkowitz.

Par ces motifs,

Décide que :

La haie de bambous doit être considérée comme la limite de la concession Gobert sur ce point ; que, par suite, c'est à tort que M. de Peretti ou ses représentants l'ont franchie,

Ordonne que :

Les piquets plantés par M. de Peretti ou ses représentants en dedans des limites de la concession Gobert seront enlevés en présence de M. le Garde principal commandant le poste de Da-phuc, dit qu'il est fait à M. de Peretti ou à ses représentants interdiction de franchir la haie de bambous qui limite sur ce point la concession Gobert, des terrains demandés en concession par M. de Peretti.

Condamne M. de Peretti aux frais et dépens.

Ainsi, fait jugé et prononcé par le tribunal résidentiel de Bac-ninh en audience civile, réuni publiquement, ce jourd'hui vingt-six octobre mil huit-cent-quatre-vingt-dix-neuf à neuf heures du matin au lieu habituel de ses séances à Bac-ninh où étaient présents MM. Mahé, résident, président, Policand, chancelier-greffier.

En foi de quoi le présent jugement a été signé sur la minute par le résident et le greffier.

Pour grosse certifiée conforme:

Le Greffier  
Policand.

---

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

---

LISTE DES ÉLECTEURS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> avril 1900)

Artz , Bac-giang, employé de MM. Tartarin et Gobert  
Carré, Alphonse et Carré, Pierre, Bac-ninh, employés de MM. Gobert et Cie  
Gobert, Pierre-Henry, Hanoï ; Gobert, Eugène et Gobert, Constant-Henri, Bac-ninh  
Gobert, Constant, Bac-ninh

---

## SYNDICAT DES PLANTEURS DU TONKIN

---

LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1900)

Gobert, H.-C.      Hanoï

---

Le Tonkin  
par G.C. [Gervais-Courtellemont]  
in *L'Empire colonial de la France : L'Indochine*. Firmin-Didot et Challamel, Paris,  
1901.

[189] Combien j'ai de regrets de ne pouvoir décrire par le détail les plantations de MM. Guillaume frères, Gobert, de Peretti, de Commaille, Commans, Gallois, [190] Gayet-Laroche, Cornu, Bourgouin-Meiffre, Daurelle, Nicolas, Falconnet, etc., etc. — des missionnaires catholiques de Ké-So, — toutes plus intéressantes les unes que les autres à tant de points de vue si divers. Mais un volume entier n'y suffirait pas, et je me bornerai à citer un seul exemple, tout particulièrement curieux, celui de MM. Gobert frères.

Fils d'un petit négociant de Charenton, munis d'un pécule de quelques centaines de francs seulement, ils arrivèrent aux premiers jours de l'occupation et se livrèrent à l'industrie de la [chasse aux aigrettes](#).

Partis sans but bien déterminé, ils avaient, par un heureux hasard, choisi cette nouvelle et originale carrière. Leur réussite fut complète.

Par centaines de milliers de francs se chiffrent leurs expéditions de ces plumes qui ornent les képis de nos colonels et les coiffures de nos élégantes.

Avec des brigades de chasseurs annamites armés par eux, ils développèrent leur champ d'action et donnèrent à leur exploitation une importance considérable.

Ces brigades de chasseurs rendirent de grands services, dit-on, à la cause française pendant les sombres jours de la piraterie et, en récompense, des territoires considérables (21.000 hectares environ) furent successivement concédés gratuitement aux frères Gobert.

D'innombrables métayers, des villages entiers, sont revenus sur leurs domaines et ils ont aujourd'hui une situation importante et enviée de grands planteurs.

Esprits très pratiques, MM. Gobert ont introduit d'abord la [culture de la pomme de terre de France](#), puis, quand les jardiniers chinois, les imitant, avilirent les prix, ils s'adonnèrent aux [autres cultures potagères](#).

Là encore, la concurrence redoutable les fit changer d'orientation, après quelques années de beaux bénéfices, néanmoins.

Ainsi, en suivant successivement les opérations fructueuses et en abandonnant les autres sans jamais s'entêter, très souples dans l'impulsion à donner à la direction de leurs affaires, ils ne connurent pas de mécomptes.

Une importante laiterie et une fromagerie leur donnent aujourd'hui des résultats très satisfaisants. Ils ont aménagé, par sélection des herbes du pays, des prairies admirables et étaient, en 1899, adjudicataires de la fourniture de presque tous les fourrages consommés en Indo-Chine.

Exemple rare de réussite complète, qu'il ne faudrait pas prendre cependant pour une ligne de conduite à suivre d'une façon générale, car pour un qui, parti ainsi en enfant perdu, réussit à s'élever aussi haut, — combien ne seraient pas tombés dans une misère profonde ou morts à la peine.

---

#### NÉCROLOGIE

Henri GOBERT

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 novembre 1901)

Une nouvelle bien pénible, qui affectera tous nos compatriotes d'Indo-Chine, nous est parvenue : la triste nouvelle d'un colon de la première heure, M. H. Gobert, président de la chambre d'agriculture.

C'est en cours de route, à Saïgon, rentrant en France, où il allait jouir d'un repos bien mérité que notre compatriote est décédé.

Venu au Tonkin en 1885, M. Henri Gobert avait créé avec l'aide de son frère [Eugène] et de ses deux cousins, MM. Gobert, une ferme qui peut être citée comme ferme modèle à tous les nouveaux colons qui viennent tenter la fortune en Indo-Chine.

Nous adressons à sa veuve, Madame Gobert, à son frère et à toute sa famille l'expression émue de nos sincères compliments de condoléances.

---

#### CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

Liste des électeurs

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1902)

Gobert (Pierre-Henri), à Hanoï ;

Gobert (Eugène), à Hanoï ;

---

#### L'Exposition de Hanoï

ET

L'INDUSTRIE AU TONKIN

(*La Dépêche coloniale illustrée*, 15 juin 1903)

[146] Nous devons citer les plantations les plus importantes que l'on peut considérer aujourd'hui comme complètement installées : près d'Hanoï, la Ferme des Rapides, qui appartient à MM. Gobert et Cie ; cette ferme comprend de vastes prairies bien aménagées, qui produisent le fourrage nécessaire à une partie des services militaires ; à quelques heures de là, près des premiers contreforts du gros massif du Tam-Dao, ces messieurs ont deux autres centres agricoles autour desquels de nombreux villages travaillent les rizières en métayage.

---

EN INDO-CHINE

(*La Dépêche coloniale*, 5 novembre 1903)

(De notre correspondant particulier)

Hanoï, le 2 octobre 1903.

Nous vous avons déjà longuement entretenu des questions agricoles et de la situation des colons. Le fait grave qui vient de se passer sur une des plus grandes plantations du Tonkin vous démontrera que nos craintes étaient justifiées et que la situation ne s'améliore pas. Avant de vous adresser l'entrefilet publié par le *Courrier d'Haïphong*, à ce sujet, nous avons tenu à nous renseigner auprès de l'intéressé, qui nous a confirmé les faits.

Ce qu'il est regrettable de constater, c'est que l'administration du Protectorat, par son attitude, encourage plutôt les indigènes dans cette voie. Le résident supérieur du Tonkin, M. Luce, a laissé percer le bout de l'oreille dans son discours au Conseil supérieur. On ne veut plus de grandes concessions, on ne veut plus que les Français soient propriétaires de rizières, il faut les rendre aux indigènes. C'est une idée, elle peut être discutée ; mais, pour arriver à ce résultat, il y a des moyens plus convenables et plus corrects que le laisser-faire actuel.

Vous n'ignorez pas que la plantation de MM. Gobert et Cie est une des plus importantes du Tonkin. Voici ce qui s'est passé :

Un fait d'une gravité incontestable vient de se passer à Phu-Lo. Une réelle entrave à la liberté du travail vient d'avoir lieu de la part des habitants du hameau de Mâ, vis-à-vis des coolies employés à la concession de M. Gobert. Ces derniers étaient en train de faire la récolte du riz, lorsqu'ils se virent insulter par une troupe de vieilles « bagias ». « Ces coolies coupent du riz, clamaient ces vieilles, qui a été semé par nos maris et qui leur appartient ! Nous n'aurons plus de quoi manger !! »

Devant de telles vociférations, un gendarme du poste de Phu-lo, se trouvant sur les lieux, se vit obligé de dresser procès-verbal. C'était, en effet le droit le plus strict de M. Gobert de faire couper le riz, les habitants ayant cultivé sans autorisation préalable dudit concessionnaire et lui refusant de payer la redevance qu'il réclamait. — Ces *bagias* étaient excitées par un notable du village voisin.

Immédiatement, le gendarme envoya un indigène à cheval prévenir le résident de Phu-lo de ce qui se passait. Durant ce temps, des indigènes, armés de bambou, se sont élancés, au nombre d'une centaine environ, contre les coolies employés à la récolte en poussant des cris sauvages.

Plusieurs coups de bambous furent échangés de part et d'autre. Un garde champêtre indigène de M. Gobert reçut un coup sur la tête ; le sang s'échappait en abondance de la blessure. Pendant cette rixe, M. Gobert, qui s'était approché, fut saisi aux hanches par un indigène se trouvant derrière lui et renversé dans une rizière. Cet indigène, qui s'enfuyait en emportant le casque du colon, a été appréhendé par M. Magnien, gérant de la concession. M. Gobert ne put sortir qu'avec l'aide du gendarme de la vase dans laquelle il avait été culbuté.

À cet instant, un notable du village, un nommé Phan-van-Man, s'approcha de M. Gobert et du gendarme et, s'adressant à ce dernier, s'écria : « M. Gobert même chose pirate, même chose voleur, faire couper riz que les habitants de mon village et moi avons cultivé !! »

Les coolies travailleurs, devant leurs congénères armés de bambous, se retirèrent. Sur ces entrefaites, arrivèrent l'administrateur résident de France de Phu-Lo, ainsi qu'une troupe de quarante linhs en armes. Ces derniers, sous le commandement du garde principal Tourat, prirent position dans une pagode avoisinant la concession Gobert.

Sous cette garde tutélaire et imposante, le concessionnaire put faire recommencer la coupe, interrompue à neuf heures du matin, vers une heure de l'après-midi. — Trois arrestations d'Annamites ont été opérées : celle du nha-qué, qui avait emporté le



casque de M. Gobert, celle du notable qui avait insulté ce dernier en présence du gendarme, celle enfin d'un autre indigène influent, inculpé d'avoir spécialement excité les coolies travailleurs à la révolte.

Le procureur de la République et la gendarmerie à Hanoi ont été avisés.

Nous livrons ces faits sans commentaires à la publicité, tout en garantissant leur scrupuleuse authenticité.

---

COLONS FRANÇAIS  
par Louis Bonnafont

.....  
En juillet 1904, M. Wurtzbager, ancien adjudant de la Légion, employé sur la concession agricole de Tach-Loi, appartenant à M. Gobert, fut tué par des bandits. Deux coups de fusil de chasse, un coup de fusil Gras et un coup de coupe-coupe dans le dos. Les pirates, qui en voulaient à la caisse et aux armes, emportèrent huit fusils et trois revolvers.

.....  
(L'Avenir du Tonkin, 15 septembre 1934)

(L'Avenir du Tonkin, 3 février 1905)

A la nouvelle du meurtre commis à Thach-Là, sur la personne de M. Wurtzbacher, gérant de la concession de M. Gobert, les membres de la chambre d'agriculture du Tonkin présents à Hanoï se réunirent d'urgence et, après un examen de la situation actuelle rédigerent à l'unanimité la lettre suivante adressée à M. le résident supérieur du Tonkin, à Hanoi :

Hanoï, le 16 décembre 1904.

Le Président de la chambre d'agriculture du Tonkin à Monsieur le Résident supérieur au Tonkin Hanoï

Monsieur le résident supérieur,

Un assassinat vient d'être commis sur la personne du gérant d'une exploitation agricole.

C'est le troisième depuis quelques mois. Le premier était celui d'une femme indigène gérant la concession d'un Européen.

M. Layrisse fut la 2e victime. Ces deux affaires paraissent avoir été classées. On a fait même courir le bruit qu'il s'agissait de vengeances légitimement exercées, déshonorant ainsi la mémoire des victimes, alors que les assassins, jusqu'à un certain point justifiés, se voient impunis.

Va-t-il en être de même pour le nouvel assassinat ? Dans l'affirmative, où irons-nous ?

Dans sa séance du 5 juin dernier, la Chambre d'agriculture vous signalait les mécontentements de Vinh-Yên, Phu-to et même de Ninh-Binh. que le Dé-Tham, aidé de ses 4 fils arme tous ceux qui veulent bien se présenter, qu'il serait aidé par des Japonais, etc.

Un certain nombre d'individus connus auraient disparu et les populations assureraient qu'ils sont chez le Dé-Tham.

La chambre d'agriculture s'est réunie d'urgence pour examiner cette situation. Elle a résolu de faire une enquête et d'employer toute son activité à faire la lumière sur ces

faits pour que les assassins de M. Wurtzbacher ne demeurent pas impunis comme l'ont été les auteurs des deux premiers assassinats.

La chambre recueillera en outre toutes les indications possibles sur l'état des esprits, notamment sur les rumeurs plus haut citées, sur leurs origines et sur le degré de véracité des faits signalés par ces colportages.

MM. Godard et Laumônier acceptent de procéder à cette enquête.

Veillez agréer, Monsieur le Résident Supérieur, l'expression de mon très respectueux dévouement.

Signé : Duchemin.

M. Duchemin, président, se rendit auprès de M. le Résident supérieur, lui exposa l'émotion des colons en présence île cet attentat et lui exprima leur vif désir d'une action prompte et énergique de la part de l'Autorité supérieure.

M. le Résident Supérieur répondit que l'Administration saurait faire son devoir, que, du reste, M. le Procureur général lui-même, venait de se transporter sur les lieux où avait été commis l'assassinat de M. Wurtzbacher et dirigeait en personne une information approfondie.

En présente de ces déclarations, la chambre d'Agriculture estime qu'il convenait d'attendre les résultats de cette action de l'Autorité judiciaire, mais elle demeure toujours disposée à faire tout ce qui dépendra d'elle pour protéger les colons agriculteurs.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mars 1905)

Partent aujourd'hui pour France, madame Henri Gobert et ses enfants, M. et Madame Laurent.

Tous nos meilleurs vœux de bon voyage, d'agréable séjour et de prompt retour.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 avril 1905)

Qui prétendait que les colons du Tonkin ne faisaient pas leurs affaires. La concession Gobert, à Phu-lo, vient d'être rachetée par l'administration pour une somme élevée, les terrains ont été aussitôt distribués aux villages voisins. Loin d'apprécier cet acte, les indigènes en tirent hautement la conclusion que les Français se préparent à évacuer le Tonkin, puisqu'ils abandonnent ainsi les terres déjà cultivées par eux. Ils annoncent, par suite, le retour prochain entre leurs mains de toutes les concessions.

---

HANOÏ  
CONCOURS AGRICOLE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1905)

.....  
Les bouteilles et pots de lait frais, les fromages s'étaient, excitant la convoitise des gourmets. MM. Virot, Reynaud et Blanc, Borel, Gobert et Gilbert ont apporté leurs bons produits.

---

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

Liste des électeurs

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906, p. 773-774)

56. Gobert (Pierre-Henri), colon, Hanoï ;  
67. Humbert (Auguste), employé concession Gobert, Bac-ninh ;  
82. Magnien (Pierre), employé concession Gobert, Phuc-yên ;
- 

Bac-ninh  
NÉCROLOGIE  
Eugène Gobert

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mars 1906)

Un deuil. — Oui, c'est un véritable deuil pour la colonisation tonkinoise que la mort d'Eugène Gobert. Car il est mort, hier matin, après des mois de souffrance succédant à des années de dur labeur ; il est mort au moment où il paraissait devoir jouir en paix de la récompense due à des efforts constants, à un travail acharné sous ce terrible climat.

Son frère était déjà parti, laissant derrière lui comme une auréole de simple grandeur — celle qui entoure l'homme intègre, arrivé par la seule voie de son intelligence, par le seul moyen de ses bras. Et voilà que lui aussi, si intelligent, si bon, si simple, sous ses dehors de froideur et parfois presque de sauvagerie, s'est éteint aussi. Je le vois et je l'entends encore, arrivant calme et souriant, la main tendue, l'air toujours pensif, comme s'il se rappelait encore d'autrefois ou comme s'il avait une intuition vague du néant de l'avenir. Et tranquillement, ponctuant ses mots, il discutait de choses graves, car il aimait à les traiter, ou bien, avec un sourire dans ses yeux, il redevenait pour un instant le Parisien qu'il était.

Aimé parce qu'il était demeuré simple et bon, aimé parce qu'il était de bon conseil étant de grande expérience, il est pleuré par ses amis, il est regretté de tous.

Et nous allons instinctivement vers cette tombe, désormais double, où ils reposeront comme de braves soldats, sur le champ de bataille où ils auront combattu le bon combat, les deux frères.

A ceux qui restent, à ceux qui pleurent, vont notre sympathie douloureuse et notre amitié d'autant plus grande qu'elle est mise à une plus triste épreuve.

P. S. : L'enterrement de M. E. Gobert aura lieu aujourd'hui à 4 h. 1/2.

---

Hanoï  
Obsèques d'Eugène Gobert  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 mars 1906)

Ce fut samedi à cinq heures que la grande porte de la maison Gobert, sur le quai du Commerce, s'ouvrait pour laisser passer le cercueil du regretté Eugène Gobert. En groupes pressés, les amis de la famille avaient envahi les jardins et le vestibule d'entrée. Sur le quai, une longue file d'équipages attendait.

La bénédiction donnée, la bière fut portée sur le corbillards, et recouverte des nombreuses et superbes couronnes offertes par la famille, par les amis, par le personnel de la maison, par la chambre d'agriculture, etc. Et lentement, le cortège s'achemina,

par la rue Paul-Bert et la rue Jules-Ferry, jusqu'à la cathédrale où le service funèbre fut célébré. L'église était comble. L'absoute donnée, on prit le chemin du cimetière et là, au bord de la tombe, dans le jour qui tombait, dans le silence ému qui planait sur cette foule, M. G. Fort, au nom de la [Mutuelle agricole](#), prononça les paroles suivantes :

Mesdames,  
Messieurs

C'est au nom du conseil d'administration et du personnel de la Mutuelle Agricole indo-chinoise, que je viens dire ici un suprême adieu à Eugène Gobert.

Dans les hautes fonctions qu'il occupa à l'Agricole, Eugène Gobert se révéla parfait administrateur, tout en restant ce qu'il fut constamment au cours d'une existence trop courte, hélas ! un homme simple et bon, dont les avis étaient marqués au coin du bon sens naturel et de l'expérience acquise.

Sa grande connaissance des gens et des choses de ce pays, la compétence incontestable et incontestée qu'il possédait en matière d'élevage, sur les questions agricoles en général, le désignèrent tout particulièrement pour collaborer à la fondation d'abord et à l'évolution ensuite d'une institution destinée à répandre les bienfaits de l'association mutuelle dans son pays d'adoption. Sa conception très nette du principe, au point de vue de son application spéciale dans la colonie, se révéla avec une telle clarté, qu'elle fut unanimement adoptée comme base destinée à aiguiller la jeune société dans la voie sûre et constante qui devait la mener à la réussite.

À la Mutuelle agricole, le nom d'Eugène Gobert restera synonyme de Labeur, Loyauté, Bonté.

.....  
\_\_\_\_\_

Bac-ninh  
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mars 1906)

Nous avons appris que, tout dernièrement, un revolver avait été volé chez M. Gobert à sa concession de Phu-da-Phuc. Malgré les recherches actives faites immédiatement, il a été impossible de retrouver trace de ce larcin.

\_\_\_\_\_

Province de Phuc-Yên  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 août 1906)

Les ficus de la concession Gobert et Cie viennent parfaitement et promettent pour l'avenir, ainsi que les plantations de café qui ont déjà donné des résultats satisfaisants.

\_\_\_\_\_

Chez les colons  
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 septembre 1906)

Comme nous l'avons annoncé vendredi matin, il y avait belle et nombreuse compagnie dans la [concession des Banians](#) près de Phu-lo, appartenant à M. Jules Guillaume.

.....

Remarqué les rizières de M. de Peretti, les importantes plantations de *ficus elastica* de M. H. Gobert, toutes déjà en belle apparence. Enfin apparaît la plantation des Banians

.....  
Le rachat de la concession Gobert par le Protectorat, tout récemment, a donné lieu parmi les indigènes à des bruits divers mais celui qui a le plus de persistance consiste à répéter que les Français vont abandonner le Tonkin.

.....  
Nous nous sommes sentis réconfortés par ce milieu de Français, transplantés si loin de la mère patrie et menant au milieu des indigènes une existence où la dignité de la vie de famille s'allie à toutes les ressources du caractère européen. Ici, on travaille et on fait œuvre utile.

Du reste, cette opinion est confirmée par la présence des colons français venus des domaines voisins autour des aimables et sympathiques propriétaires de l'heureuse habitation des Banians. Nous citerons M. et Mme H. Gobert, M. le commandant Révérony, qui réalise enfin l'un de ses vœux.

.....  

---

Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin,  
*L'Avenir économique de nos colonies*, Flammarion, Paris, 1908

[52] Une des principales plantations dans le moyen [53] plateau fut celle de MM. Gobert et Cie, à Phu-Da-Phuc, avec 11.000 hectares, dont 3.000 de rizières et le reste en cafés, thés, bancouliers, avec des troupeaux de plus de 2.000 têtes, des moutons, etc. La main-d'œuvre, très facile, était fournie par les anciens habitants qui revenaient peu à peu et qui obtinrent, l'année dernière, la rétrocession de leurs anciens territoires, moyennant rachat par le Protectorat à MM. Gobert.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN  
[Liste des électeurs](#)  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 648-649)

---

54. Gobert, Henri, planteur, Phu-da-phuc.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN  
[Liste des électeurs](#), Année 1910  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p.

---

[195] Gobert, Henri, planteur, Phu-da-phuc [province de Phuc-Yên (376)].

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN  
[Liste des électeurs](#), Année 1911  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 334-335)

51. Gobert, Henri, planteur, Phu-da-phuc ;

---

HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mars 1911)

Exhumation. — Aujourd'hui a en lieu l'exhumation du corps de M. Gobert qui doit être transféré en France par le prochain courrier.

---

HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3-7 mai 1912)

M. Gobert, rentrant en France, laisse sa procuration générale à Maître Duretteste et la direction de la propriété de Phu-Da à M. Tartarin\*.

À vendre chevaux, juments, poulains, s'adresser à M. Tartarin, Phu-da-phuc.

---

#### Les concessionnaires du Tonkin et les irrigations

par Maurice VIOLLETTE,  
député d'Eure-et-Loir

(*Les Annales coloniales*, 13 novembre 1913)

.....  
Les irrigations doivent se faire sur les deux rives du sông Cau et sur une superficie totale de 72.000 hectares environ. Or, sur les 35.000 hectares de la rive gauche, 15.300 hectares appartiennent à deux propriétaires, MM. de Boisadam (le même qu'à Kep) et M. Tartarin. Sur les 37.000 hectares de la rive droite, 18.700 hectares appartiennent à quatre propriétaires : MM. Guillaume, Blanc, Gobert, de Peretti. Ainsi, le Protectorat aura consacré la moitié des deniers d'emprunt réservés pour des irrigations au Tonkin, à améliorer le fonds de six colons en faveur desquels la rente de la terre croîtra dans des proportions formidables.

---

Conseil de perfectionnement de l'élevage en Indochine  
(*Les Annales coloniales*, 30 novembre 1914)

Par décision du gouverneur général p. i. de l'Indochine du 29 septembre 1914 :

M. Laumônier, président de la Chambre d'agriculture du Tonkin, et M. le capitaine Boudry, chef du Bureau militaire au gouvernement général, sont nommés membres du Conseil de perfectionnement de l'élevage en Indochine, en remplacement de MM. Gobert et le capitaine Doucet, rapatriés.

M. Laumônier, président de la chambre d'agriculture du Tonkin, est nommé vice-président de ce même conseil.

---

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915)

[96, 112] GOBERT  
Colon  
à Da-phuc (Vinh-yên).

---

EXEMPLE DE LA DAIRY FARM DE HONG-KONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> mai 1922)

MM. Gobert n'arrivaient pas, avec leur Ferme des Rapides, à suffire aux demandes de lait frais qui leur étaient adressées.

---

La Dairy Farm de Hong-Kong  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 mai 1922)

[...] Nous avons connu un temps, et nombreux sont nos compatriotes qui s'en souviennent, où MM. Gobert n'arrivaient pas, avec leur Ferme des Rapides, à suffire aux demandes de lait frais qui leur étaient adressées. [...]

---